



Arrêté urgent portant modification de l'article premier de l'arrêté relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 270'000** pour des mesures de soutien de l'économie locale (commerçants et indépendants), et aux ménages dans le cadre de la pandémie de coronavirus (Covid-19)

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

vu les mesures édictées par le Conseil fédéral en date du 13 janvier 2021, concernant la fermeture des magasins vendant des biens de consommation dès le 18 janvier 2021 et jusqu'au 28 février 2021, ainsi que la prorogation de fermeture des restaurants et bars jusqu'au 28 février 2021,

vu le préavis de la commission financière en date du 14 janvier 2021,

vu le préavis du bureau du Conseil général en date du 15 janvier 2021,

arrête :

Article 1 : Les dispositions de l'article premier de l'arrêté relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 270'000 pour des mesures de soutien de l'économie locale (commerçants et indépendants), et aux ménages dans le cadre de la pandémie de coronavirus (Covid-19), sont modifiées comme suit :

..... un bon de CHF 30.- valable jusqu'au **30 juin 2021**, le reste de l'article reste inchangé.

Article 2 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Thierry Pittet

Le secrétaire,
Maxime Rognon

Saint-Aubin, le 20 janvier 2021